



Le bailleur est-il tenu au secret professionnel ?

Par **Claralea**, le **08/10/2010** à **10:29**

Bonjour,

Mon bailleur me dit avoir reçu plusieurs courriers de plaintes contre moi emanants de la voisine alors qu'à la base c'est moi qui ai des problèmes avec elle et elle a judicieusement retourné l'histoire à mes depends. Le bailleur ne veut pas me dire de quoi il retourne sous pretexte qu'il est tenu au secret professionnel ? Est-ce vrai, surtout que je dois la rencontrer et qu'elle va quand meme bien etre obligé de me dire ce que l'on me reproche !

Merci de votre reponse

Par **Domil**, le **08/10/2010** à **11:31**

Secret professionnel ou non, le destinataire d'un courrier fait ce qu'il veut avec sa correspondance. Il est libre de refuser de la faire lire à un tiers.

Pour invoquer le secret professionnel, il faut d'abord être un professionnel ...